

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018
DELIBERATION N° 33

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

.....

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M. LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,

OBJET : FONCIER – Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Les Hauts de Saint-Hubert de terrains sis allée de Saint-Hubert et chemin de Trouillet.

L'association syndicale libre (ASL) du lotissement des Hauts de Saint-Hubert est propriétaire des terrains constitutifs des voies du lotissement privé des Hauts de Saint-Hubert, situés allée Saint-Hubert et chemin de Trouillet, sur partie des parcelles cadastrées AS 496 et AS 506.

Cette association a sollicité la ville de Bayonne pour l'acquisition de ces emprises en vue d'une part, de leur incorporation au domaine public routier communal de par leur affectation à usage de voies ouvertes à la circulation publique et d'autre part, de leur entretien futur par la commune.

Un accord est intervenu entre la Ville et le vendeur pour un prix fixé à l'euro symbolique.

Cette acquisition porte sur une superficie de 2 139 m² environ, à prélever sur les parcelles cadastrées AS 496 (pour 2 089 m²) et AS 506 (pour 50 m²). Les emprises définitives seront à confirmer par un document d'arpentage.

L'ensemble des frais inhérents à cette acquisition, dont les frais notariés, seront à la charge de l'ASL des Hauts de Saint-Hubert.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec l'ASL du lotissement des Hauts de Saint-Hubert ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne